

# La Maison-Dieu : cahiers de pastorale liturgique

Service national de la pastorale liturgique et sacramentelle (France). Auteur du texte. La Maison-Dieu : cahiers de pastorale liturgique. 1967-10-01.

**1/** Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

[CLIQUEZ ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

**2/** Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

**3/** Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

**4/** Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

**5/** Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

**6/** L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment possible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

**7/** Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter [utilisation.commerciale@bnf.fr](mailto:utilisation.commerciale@bnf.fr).

## LES SAINTS DU CANON DE LA MESSE

**L**a double liste des saints contenue dans le *Communicantes* et le *Nobis quoque* du canon de la messe n'a pas varié depuis la fin du 6<sup>e</sup> siècle. Plusieurs indices permettent d'en attribuer la rédaction définitive à saint Grégoire le Grand, qui aurait ajouté plusieurs noms à deux listes antérieures. Tous les commentateurs de l'*Ordo Missae* se sont plu à souligner le caractère intangible du canon grégorien, en qui ils ont montré l'expression la plus achevée de la prière liturgique romaine. C'est la raison pour laquelle, sous Léon XIII, une pétition de plus de six cents évêques relative à l'inscription du nom de saint Joseph au canon se vit opposer une fin de non-recevoir.

On sait qu'en 1962 le pape Jean XXIII devait passer outre à une conception aussi formelle de l'intangibilité du texte du canon. Depuis lors, nombre de pasteurs et de fidèles se sont autorisés de cette décision pour souhaiter une révision intégrale de la nomenclature des saints du canon : il ne s'agirait pas seulement d'abréger la prière d'intercession, qui fait corps avec la prière de bénédiction dans l'eucharistie romaine, mais de faire bénéficier celle-ci des acquisitions les plus indiscutables de la critique historique.

Quoi qu'il en soit des décisions que l'autorité compétente pourra être amenée à prendre un jour au sujet des deux listes du *Communicantes* et du *Nobis quoque*, nous voudrions faire brièvement le point du dossier hagiographique de ces listes et montrer que tous les noms cités n'appartiennent pas à un titre égal à la tradition liturgique romaine. On amorcera ensuite quelques réflexions pastorales.

## LES SAINTS DU « COMMUNICANTES »

La mention de la sainte Vierge Marie, qui ouvre la première liste, constitue le plus ancien hommage liturgique rendu par l'Eglise romaine à la Theotokos. La rigueur théologique et la piété qui ont présidé au choix des termes nous apportent comme l'écho du dogme d'Ephèse (431). Même si les termes retenus peuvent révéler une éventuelle dépendance de l'anaphore égyptienne de saint Basile, ils expriment d'une manière définitive la foi de l'Eglise dans les années où le pape Sixte III offrait au peuple de Dieu l'arc triomphal de Sainte-Marie-Majeure.

La liste comporte ensuite vingt-quatre noms : ceux des douze apôtres et de douze martyrs (six évêques, un diacre, cinq laïcs). Tandis que les anaphores orientales ou l'*Ordo Missae hispanique* accueillent des évêques et des moines non martyrs dans leurs longues énumérations, Rome semble s'y être toujours refusée.

### Les douze apôtres.

L'ordre dans lequel sont énumérés les apôtres est spécifiquement romain. En effet, l'Eglise romaine est seule à honorer ensemble Philippe et Jacques, ainsi que Simon et Jude. On pense qu'avant saint Grégoire la liste ne comportait que les noms de Pierre et de Paul. Mais le culte des douze apôtres, auxquels Constantin avait dédié une basilique à Constantinople, fut reçu avec faveur à Rome à l'époque byzantine : une basilique des apôtres avait été érigée au pied du Quirinal en ex-voto de la libération des Goths et certaines églises de la ville semblent avoir célébré alors une fête collective des apôtres au lendemain de celle des saints Pierre et Paul.

Très attentif à la mystique des nombres, le rédacteur de la liste du *Communicantes* s'est refusé à nommer Matthias en treizième place et il a renvoyé sa mention à la seconde liste.

### Les douze martyrs.

Les douze saints, qui sont énumérés après les apôtres, peuvent être divisés en trois séries, dont l'importance est fort inégale.

*Les grands martyrs de l'été 258 :  
Sixte II, Laurent et Cyprien*

Alors que le culte des martyrs est attesté en Orient dès le milieu du 2<sup>e</sup> siècle, il ne semble pas avoir été instauré à Rome avant les années 220. Les persécutions du milieu du siècle allaient lui donner une vigoureuse impulsion. Les circonstances du martyre du pape Sixte II, arrêté en pleine assemblée liturgique et décapité sur-le-champ avec quatre de ses diacres (6 août 258), le supplice du diacre Laurent (10 août), la mort triomphale de l'évêque de Carthage Cyprien (14 septembre) contribuèrent plus que tout autre événement au développement du culte des martyrs à Rome. L'amitié qui avait lié Cyprien au pape Corneille valut à ce dernier de voir son nom attaché à celui de l'évêque de Carthage, bien que Corneille n'ait pas eu à verser son sang pour le Christ ; il était mort en exil à Civitavecchia, en juin 253. Dans la liste grégorienne, le souci de souligner l'ordre hiérarchique fit séparer les noms de Sixte et de son diacre. Aussi lisons-nous : *Sixte, Corneille, Cyprien, Laurent.*

*Les chefs de file de la liste épiscopale romaine*

Tandis que les noms de Sixte, Laurent et Cyprien constituent avec ceux de Pierre et de Paul la trame du sanctoral romain, le culte du pape Clément n'est pas antérieur à la seconde moitié du 4<sup>e</sup> siècle, où il est attesté localement dans le titre de Clément au pied de l'Esquilin. Quant aux saints Lin et Clet, leurs noms ne sont entrés dans le calendrier liturgique qu'au 12<sup>e</sup> siècle.

La mention de *Lin, Clet* et *Clément* au canon de la messe n'est donc pas à mettre en liaison avec un culte local, mais avec l'intention d'insérer à la suite du collège apostolique les chefs de file de la liste épiscopale romaine, telle qu'elle est attestée depuis saint Irénée.

*Les saints titulaires de trois basiliques*

Les cinq noms qui terminent la liste sont ceux des titulaires de trois basiliques érigées respectivement au Transtévere (saint Chrysogone), au Coelius (saints Jean et

Paul) et au Forum (saints Côme et Damien). Si chacune de ces basiliques présente le plus grand intérêt, on ne peut en dire autant des saints dont elles portent le titre.

Le nom de la basilique du Transtévère est celui de son fondateur et nous n'avons aucune raison de croire que Chrysogone ait été un martyr. Mais l'homonymie devait mettre la basilique romaine en relation avec un martyr d'Aquilée, victime de la persécution de Dioclétien en 303. Saint *Chrysogone* n'est donc pas un martyr romain.

Les martyrs *Côme et Damien* sont des Orientaux, dont le tombeau à Cyr, en Syrie du Nord, était très fréquenté en raison des miracles qui s'y produisaient. Le pape Félix IV (526-530) érigea une basilique en leur honneur au Forum, comme aujourd'hui on construit en Asie ou en Amérique une église en l'honneur de sainte Thérèse de l'Enfant Jésus.

Quant aux saints *Jean et Paul*, titulaires de la basilique du Coelius, leur existence même est sérieusement mise en doute : il n'y aurait eu aucun martyr à Rome sous l'empereur Julien et leur passion serait une adaptation de celle des saints martyrs d'Antioche Juventin et Maximin. Quant aux noms de Jean et de Paul, il s'agirait de ceux de saint Jean-Baptiste et de l'apôtre saint Paul, ce qui expliquerait la date de la fête locale (26 juin).

## LES SAINTS DU « NOBIS QUOQUE »

Les quinze noms cités au *Nobis quoque* constituent un ensemble beaucoup plus disparate que la liste du *Communicantes*.

### Les saints néo-testamentaires : Jean, Etienne, Matthias, Barnabé.

Si le culte de Jean-Baptiste et d'Etienne a connu une diffusion universelle dès le début du 5<sup>e</sup> siècle, on comprend moins l'introduction des noms de Matthias et de Barnabé. La mention de Matthias a dû être amenée par le souci de compléter la série des apôtres. Quant à Barnabé, son nom n'apparaît dans le calendrier romain qu'au 11<sup>e</sup> siècle : peut-être saint Grégoire avait-il pu apprécier la popularité de son culte à Constantinople, quand il était en mission dans cette ville.

### Les martyrs romains.

*Ignace d'Antioche* fut martyrisé à Rome, mais ce qu'on put recueillir de ses ossements fut transféré à Antioche, où sa mémoire était conservée avec piété, comme en témoigne saint Jean Chrysostome. Son culte n'est pas attesté à Rome avant le 12<sup>e</sup> siècle. Aussi l'insertion de son nom au *Nobis quoque* au 6<sup>e</sup> siècle n'est-elle pas facilement explicable.

*Alexandre* est un martyr de la banlieue romaine, dont le corps reposait au dixième mille de la via Nomentana avec ceux des martyrs Eventius et Théodule. La fête des trois martyrs est inscrite au 3 mai dans le calendrier romain.

*Marcellin et Pierre* furent mis à mort en 304 et leurs corps déposés sur la via Labicana au cimetière *ad duos Lauros*. Leur fête est célébrée le 2 juin.

*Félicité* est une martyre dont le corps fut déposé sur la via Salaria nova, au cimetière de Maxime. Saint Grégoire y prononça une homélie au jour de son anniversaire (23 novembre). La mention de Félicité paraît avoir attiré celle de *Perpétue* de Carthage, la passion des saintes Perpétue et Félicité étant une des plus célèbres de l'antiquité chrétienne. Certains pensent qu'il s'agit ici des deux martyrs africaines, mais à tort semble-t-il, car dans les documents hagiographiques jamais Félicité de Carthage n'est nommée avant Perpétue.

*Agnès* est la plus connue et la plus aimée des martyres romaines, et il n'est pas besoin de justifier longuement la présence de son nom au *Nobis quoque*.

*Cécile* était peut-être déjà aussi populaire qu'Agnès au 6<sup>e</sup> siècle, mais les historiens ne font plus guère crédit au récit de son martyre. Y a-t-il un lien autre que l'homonymie entre la femme titulaire de la basilique du Transtévère et celle dont la tombe était honorée au cimetière de Callixte, près de la crypte des papes ? Qui était cette Cécile, dont l'antique *Depositio Martyrum* (354) ne souffle mot ? Autant de questions que l'historien soulève sans pouvoir y répondre.

### Les saintes non romaines titulaires de basiliques.

*Agathe et Lucie* sont deux martyres siciliennes dont le culte fut introduit à Rome sous le pontificat de saint Grégoire. Elles y sont titulaires, l'une et l'autre, de plusieurs basiliques.

*Anastasie* est le nom de la fondatrice de l'antique basilique du Palatin, qui fut très fréquentée à l'époque byzantine en raison de sa proximité des palais impériaux. Comme pour *Chrysogone*, son nom devait attirer à Rome le culte de la martyre de Sirmium, dont on a fait mémoire jusqu'à l'an dernier le matin de Noël. Il n'y a aucune raison de penser que la première titulaire de la basilique de Sainte-Anastasie ait été martyre.

## ORIENTATIONS PASTORALES

L'évocation concrète des saints dans le canon de la messe doit permettre au peuple chrétien de prendre une conscience plus vive du « caractère eschatologique de l'Eglise en marche » et de « son union avec l'Eglise du ciel », selon le titre du chapitre VII de la Constitution *Lumen Gentium* : « Nous ne vénérerons pas seulement la mémoire des habitants du ciel au titre de leur exemple ; nous cherchons bien davantage par là à renforcer l'union de toute l'Eglise dans l'Esprit grâce à l'exercice de la charité fraternelle » (LG 50).

Mais comment la liste des saints proclamée dans le canon peut-elle aider les fidèles à découvrir l'admirable diversité de la communauté des élus ? Il convient pour cela de mettre en lumière les aspects suivants.

### Les Apôtres et la liste épiscopale romaine.

Le Concile a rappelé l'importance du collège des Douze et il a montré qu'il se prolongeait dans le collège des évêques (LG 22). Or la continuité du mystère hiérarchique dans l'Eglise est bien illustrée dans le canon. Alors que la prière initiale a évoqué le Pape, l'évêque local et « tous ceux qui veillent fidèlement sur la foi catholique reçue des Apôtres », le *Communicantes* rappelle les noms des Douze et il présente le début de la chaîne de la succession apostolique avec les premiers noms de la liste épiscopale de l'Eglise romaine « qui préside à la charité », selon l'expression d'Ignace d'Antioche citée souvent par Paul VI.

### Les martyrs.

#### *Les martyrs des premiers temps*

On peut se demander pourquoi l'Eglise accorde une place privilégiée aux martyrs des premiers temps : Jean-Baptiste, Etienne, Ignace, Laurent, Cyprien. C'est que les premiers siècles de l'Eglise ont une valeur normative. Ce n'est pas sans raison qu'on appelle les docteurs de ce temps les « Pères ». Etienne a-t-il connu Jésus selon la chair ? Nous l'ignorons, mais il est évident que dans sa mort il a voulu reproduire les moindres traits de la mort de Jésus : à ce titre la passion du premier martyr demeurera toujours le type de la mort du chrétien. Quant aux générations qui ont succédé à l'âge apostolique, elles ont vécu une sorte de printemps de l'Eglise, où l'action de l'Esprit leur faisait découvrir seules ce que nous avons découvert ensuite en les regardant : l'ardente aspiration d'Ignace vers le martyre, le vigoureux *Deo gratias* de Cyprien répondant à sa condamnation à mort ont soutenu au long des siècles la fidélité de l'Eglise à son Seigneur.

#### *Témoins du peuple de Dieu*

Indépendamment des saints contemporains de Jésus ou de l'âge apostolique, les martyrs évoqués au canon romain offrent une fidèle représentation du peuple de Dieu dans la diversité de ses situations et de ses services. On trouve d'abord les trois degrés de la hiérarchie : évêques (Ignace, Clément, Corneille, Sixte, Cyprien), prêtre (Marcellin), diacon (Laurent) ; puis viennent les clercs (Pierre) et les laïcs, quatre hommes (Chrysogone, Côme et Damien, Alexandre), sept femmes, dont deux mères de famille (Félicité et Perpétue) et une toute jeune fille (Agnès).

#### *Témoins des diverses régions du monde*

Sans doute ne saurions-nous demander à un document romain du 6<sup>e</sup> siècle plus qu'il ne peut donner. En dehors de la Terre sainte, patrie de Marie, des Apôtres et des premiers préificateurs de la Bonne Nouvelle, c'est Rome qui est le plus largement représentée dans les listes du canon. Mais l'Orient est là avec Ignace d'Antioche et l'Afrique avec Perpétue et Cyprien.

\* \* \*

Un regard objectif sur la liste des saints du canon permet d'en déceler les imperfections, mais il va au-delà : l'antique prière romaine, qui est passée à travers les siècles par tant de lèvres de saints, est encore capable aujourd'hui de nourrir la foi et la charité du peuple de Dieu réuni autour de l'autel, si nous faisons l'effort suffisant de catéchèse pour en mettre au jour toutes les richesses.

Pierre JOUNEL.